

La Buisse, le 28 juin 2022,

Affaire suivie par le service périscolaire

Tél: 04 76 55 07 88

Mail: infoperiscolaire@labuisse.fr

A l'attention des parents

OBJET : Règlement des factures du service périscolaire

Madame, Monsieur,

Afin de vous faciliter le règlement de vos factures du service périscolaire, nous vous proposons désormais un nouveau moyen de paiement : le prélèvement automatique.

Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Si vous optez pour ce mode de paiement, merci de retourner votre dossier d'inscription accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB).

Le premier prélèvement interviendra courant octobre 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Dominique Dessez